



## Homme âgé souhaitant faire venir son épouse d'Algérie

Par **Samira Ben**, le **21/11/2018** à **23:25**

Bonsoir, pouvez-vous m'aider à comprendre la situation suivante svp. Un homme (âgé et malade) algérien résident en France souhaite faire venir son épouse d'Algérie. Je l'aide pour son dossier de regroupement familial à la préfecture. Je me retrouve confrontée à une assistante sociale qui s'occupe de lui et qui m'ordonne d'interrompre mes démarches de regroupement familiales et qui me dit d'un ton assuré que cette femme algérienne ne viendra pas en France. Je suis choquée et dans l'incompréhension. De plus Monsieur versait 200€ par mois à son épouse en Algérie, versement interrompu depuis janvier 2018. Que pensez-vous de la position de cette assistante sociale qui fait front face aux démarches de regroupement familial? Est-ce possible qu'elle soit tutrice de Monsieur à la demande du fils ? Pouvez-vous me donner votre avis svp, je vous remercie

Par **Visiteur**, le **22/11/2018** à **14:28**

Bonjour,  
cette femme est-elle réellement son épouse ? Il y a probablement des précisions dans ce dossier que vous ignorez et que cette AS n'a pas à vous communiquer ?

Par **youris**, le **22/11/2018** à **18:28**

bonjour,  
rien ne vous oblige à passer par une assistante sociale pour cette demande.  
mais il est possible que cette personne soit placée sous tutelle et qu'elle ait un tuteur et cette assistante soit la tutrice.  
voir ce lien:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>  
salutations